



**POLE TECHNIQUE  
ESPACES PUBLICS**

**POINT INFORMATION A DATE**

**En vertu des arrêtés municipaux du 02/09/2024**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**

**Secteur Centre / Le Port  
RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY**

Du 16 au 20/09/2024, réservation de 3 places de stationnement 20 rue du du lieutenant-colonel maury pour un déménagement.

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**

**Secteur Nord / Gare  
AVENUE VICTOR HUGO**

Du 9 au 11/09/2024, réservation d'une place de stationnement 51 avenue Victor Hugo pour des travaux de remplacement de fenêtres.

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**

**RUE DE LA PORTE POTERNE**

A l'occasion du match de Rugby RC Vannes/Toulouse Le 08/09/2024 de 18h à 1h00, La circulation des véhicules est interdites. Une déviation est mise en place pour tous les véhicules en provenance de la rue des Remparts. Le stationnement est interdit de 16h à 1h00.

Les commerçants les valseuses, le derrière, crapule sont autorisés à installer tables et chaises sur le domaine public et devront positionner des véhicules sur la chaussée à l'intersection rue Porte Poterne/place des Lices et à l'intersection rue Porte Poterne/rue des Remparts. La sonorisation sera autorisée de 18h à 00h00 à volume modéré.

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**

**Secteur Sud et Secteur Centre / Le Port  
RUE FERDINAND LE DRESSAY**

**ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT**

A l'occasion de l'organisation d'une manifestation par les commerçants de la rue Ferdinand Le Dressay lors du match de Rugby RC Vannes/Toulouse Le 08/09/2024 de 18h à 1h00.

Du 15 au 49 rue Ferdinand Le Dressay, le 08/09 de 18h à 1h00, , La circulation des véhicules est interdite. Le stationnement est interdit de 16h à 1h00.

Une déviation est mise en place de 18h à 1h pour tous les véhicules. A l'intersection rue Jean Jaurès /rue Ferdinand Le Dressay, les véhicules en provenance de la rue du Commerce seront déviés vers la rue Jean Jaurès. A l'intersection place Gambetta/rue A. Le Pontois, les véhicules en provenance de la rue A Le Pontois seront déviés vers le giratoire du moulin du Roy puis rue du Port, Av Mal de Lattre de Tassigny. A l'intersection place Gambetta/rue A. Le Pontois, les véhicules en provenance giratoire du moulin du Roy seront déviés vers la place du Mal Joffre, la rue du Fety et la rue Msg Tréhiou. Les commerçants Le café Ferdinand, Le Paddys O'doxds, Le Tarmac, La Vieux Safran, Le Poké Bar sont autorisés à installer tables et chaises sur le domaine public et devront positionner des véhicules sur la chaussée face au 15 rue F. Le Dessay et face au 49 rue F. Le Dessay. La sonorisation sera autorisée de 18h à 00h00 à volume modéré.

----

## STATIONNEMENT

Secteur Cliscouët, Secteur Sud Ouest / Conleau et Secteur Kercado

### RUE WINSTON CHURCHILL

À compter du 05/09/2024 et jusqu'au 27/09/2024, dans la portion de voie comprise entre le GIRATOIRE DE CLISCOUET et le GIRATOIRE D'AVEL DRO, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux pourra être interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé

La circulation des vélos sur la piste cyclable pourra être interdite. Les usagers de cette voie, emprunteront la voie de circulation générale.

----

stationnement

Secteur Sud Ouest I Conleau

### RUE DANIEL GILARD

À compter du 02/09/2023 et jusqu'au 08/09/2023, le stationnement des véhicules est interdit sur PARKING DU CHORUS - P3, situé RUE DANIEL GILARD conformément au plan ci joint.

Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules relevant de l'organisation de l'événement. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

----

## STATIONNEMENT

Secteur Sud Est et Secteur Centre / Le Port

### RUE MONSEIGNEUR TREHIOU

Le 19/09/2024, dans la portion de voie comprise entre la RUE DU FETY et la RUE DES URSULINES, la circulation sera interdite

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant .

- RUE MONSEIGNEUR TREHIOU,
- RUE ALEXANDRE LE PONTOIS • PLACE LEON GAMBETTA

- RUE FERDINAND LE DRESSAY,
- RUE JEAN JAURES,
- ALLEE DE LIMOGES
- RUE MONSEIGNEUR TREHIOU

----

### STATIONNEMENT

Secteur Cliscouët, Secteur Sud Ouest

### RUE WINSTON CHURCHILL

À compter du 09/09/2024 et jusqu'au 10/09/2024, le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé. Le camion sera autorisé à stationner sur le trottoir

----

### STATIONNEMENT

Secteur Ouest et Secteur Kercado

### SENTIER CÔTIER DE CONLEAU A BERNUS

À compter du 09/09/2024 et jusqu'au 18/09/2024, la circulation des vélos et le cheminement des piétons sera interdit sur le sentier côtier de Conleau à Bernus.

----

### STATIONNEMENT

Secteur Centre/Le Port

### PLACE DES LICES

Le 20/09/2024, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit du déménagement. Le camion sera autorisé à stationnement sur la chaussée au niveau du n° 18

----

### CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE SAINT-SALOMON

déménagement:

- le 19/09/2024, stationnement d'un camion et mise en place d'un monte-meubles au droit du n° 4.
- occupation du domaine public o Surface occupée : 20 m<sup>2</sup>

----